
BULLETIN D'ADHÉSION

APPEL À COTISATION ANNUELLE 2020 (Fiche à joindre à tout règlement)

Merci d'adresser votre règlement:

1. *Par virement bancaire* : CRÉDIT MUTUEL, CCM Paris 15 Montparnasse, 2 rue de l'arrivée, 75015 Paris
 - RIB : 10278 06045 00021079201 80
 - IBAN : FR7610278060450002107920180
 - BIC : CMCIFR2A
 - Titulaire du compte : Alliance Avocats pour Droits l'Homme

ou

2. *Par chèque* libellé à l'ordre de « l'Alliance des Avocats pour les Droits de l'Homme » à envoyer à : Mme Bénédicte LEVIER, Trésorière A.A.D.H au 1 rue d'Astorg, 75008 PARIS

Je soussigné(e) (Nom, Prénom, Adresse),

Profession :

Téléphone :

E-Mail :

Agissant en qualité de représentant légal de l'association et/ou de l'ONG

Située au

CP :

Ville :

Pays :

Déclare vouloir adhérer **en qualité de membre « Partenaire »** de l'association « Alliance des Avocats pour les Droits de l'Homme » et souscrit ainsi au paiement de la cotisation annuelle dont le montant varie en fonction du **budget annuel mondial**¹ et qui s'élève à :

- 50 Euros pour les associations et/ou ONG dont le budget est compris entre 0 et 50 000 euros.
- 100 Euros pour les associations et/ou ONG dont le budget est compris entre 50 000 euros et 100 000 euros.
- 250 Euros pour les associations et/ou ONG dont le budget est compris entre 100 000 euros et 1 million d'euros.
- 500 Euros pour les associations et/ou ONG dont le budget est compris entre 1 et 5 millions d'euros.
- 800 Euros pour les associations et/ou ONG dont le budget est compris entre 5 et 10 millions d'euros.
- 1 200 Euros pour les associations et/ou ONG dont le budget est supérieur à 10 millions d'euros.

.....

Nous vous remercions de votre confiance et sommes ravis de vous compter parmi nos membres.

A Paris, le

Le Président
F. BARRIERE

La Trésorière
B. LEVIER

¹ Défini comme le total des produits de l'année N-1